



COMITE SYNDICAL
DU PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT
REUNION DU 27 JANVIER 2014
SALLE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE MIMIZAN
COMPTE RENDU

Etaient Présents : Membres titulaires ou suppléants :

Monsieur	Jean-Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	VINCQ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Mickaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Louis	PRADET	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Côte Landes Nature

Etaient également présents :

Monsieur	Gilles	TESTUD	Directeur Pays
Madame	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Madame	Sylvie	MORIN	Trésorière de Mimizan

Etaient Excusés :

Monsieur	Jean Baptiste	GUYOT-SIONNEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINÉ	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Muriel	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	PUYO	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Jacques	LEBLOND	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Pierre	BEGUERY	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	TRAMBOUZE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Conseillère Régionale

Ordre du jour :

1. vote du compte de gestion 2013
2. vote du compte administratif 2013 et du résultat 2013
3. vote du budget primitif 2014
4. Nouvelles politiques contractuelles « Pays » et « Tourisme » de la Région
5. Information sur la candidature éventuelle au prochain programme européen Leader
6. Valorisation du patrimoine via les TIC, projet « CROSS MEDIA » : choix des prestataires
7. Information sur le vote de la loi MAPAM « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » et création des « Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux ».
8. Délibération pour le recrutement des chargés d'accueil Nomad'- saison 2014
9. Délibération garantie maintien de salaire des agents
10. Création d'une offre de stage

1- vote du compte de gestion 2013

Après s'être fait présenter les états synthétiques du compte de gestion 2013 par M. le Président, le comité syndical, déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2013 dressé pour le budget du Syndicat mixte du Pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2- vote du compte administratif 2013 et du résultat 2013

Le vote du compte Administratif 2013 du Syndicat mixte se déroule sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL. Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2013 :

En dépenses :

L'écart entre prévisions et réalisations sur le chapitre 11 « Charges à caractère général » est de l'ordre de 29 500 €. Il provient essentiellement de la provision non consommée inscrite au BP pour un montant de 17 222 € au compte 617 « Etudes ». Le solde de la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage « Cross Média valorisation du patrimoine via une bande dessinée et les TIC » représentant un montant de l'ordre de 7 146 € est reportée en 2014 et 2015.

Les dépenses du chapitre 12 « Charges de personnel » sont conformes aux prévisions.

En recettes :

Le compte 7472 « Région » affiche un supplément de 27 673 € dû au versement anticipé de la subvention acquise au titre de l'appel à projet « médiation innovante du patrimoine ». La candidature du Pays LNCA a été retenue pour son projet « Cross Média valorisation du patrimoine via une bande dessinée et les TIC ». Un premier versement de 70 % non inscrit au BP a déjà eu lieu.

Le résultat à reporter s'élève à 58 305,08 €.

Après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur DUFEU Jean-Pierre, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du budget du Syndicat mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le comité syndical,

- Propose de fixer comme suit (voir tableau ci-dessous) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du Syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent :

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES

Chap/art	libellé	Budget Primitif	Dépenses au 31/12/13
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		90 182,00	60 766,15
C/60622	carburants	1 200,00	1 234,18
C/60623	Alimentation	0,00	516,05
c/60632	fournitures de petit équipement	500,00	1 240,54
c/6064	Fournitures administratives	1 500,00	3 091,89
c/611	contrat prestations de services	3 300,00	11 562,96
c/6132	location bureau	7 200,00	5 607,00
C/6135	Location mobilières	3 700,00	3 596,92
c/61551	Matériel roulant	1 200,00	630,82
c/616	Assurance	2 200,00	1 337,00
c/617	Etudes	17 222,00	0,00
c/6182	documentation	500,00	519,15
c/6184	Organismes de formation	4 250,00	3 250,00
c/6185	Frais de colloques et séminaires		310,00
c/6225	indemnités au comptable	270,00	203,97
c/6231	Annonces et insertions	0,00	477,53
C/6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	4 696,35
c/6237	publications	9 000,00	6 652,47
c/6238	pub publications relations publiques-divers	14 500,00	1 938,24
C/6247	Transports collectifs	0,00	149,80
C/6251	Voyages et déplacements	3 400,00	1 403,46
c/6256	Missions	2 500,00	4 974,80
C/6257	Réceptions	800,00	70,10
c/6262	Frais de télécommunications	4 000,00	4 364,73
c/627	services bancaires et assimilés	240,00	100,00
c/6281	concours divers (cotisations)	1 200,00	1 385,50
C/62878	A d'autres organismes	1 500,00	1 452,69
66 INTERETS		2 500,00	1 831,26
012 CHARGES DE PERSONNEL		155 500,00	155 139,05
C/6218	autre personnel extérieur au service	0,00	684,52
C/6332	Cotisations FNAL	299,00	104,00
C/6336	Cotisations CG CNFPT	2 296,00	2 317,90
C/64111	Personnel titulaire	41 395,00	41 698,86
C/64112	Supplément familial	1 113,00	1 110,01
C/64118	indemnités agent titulaire	2 523,00	4 735,05
C/64131	Personnel non titulaire	59 923,00	60 307,98
C/6451	URSSAF	26 130,00	26 561,00
C/6453	Caisses de retraite	12 144,00	12 426,23
C/6454	Assedic	3 835,00	3 386,00
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	3 842,00	158,46
C/6474	COS	1 500,00	1 391,04
c/6475	Médecine du travail	500,00	258,00

TOTAL GENERAL	248 182,00	217 736,46
----------------------	-------------------	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

<i>Chapitre article</i>	<i>libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>réalisations</i>
2	<i>résultat de fonctionnement reporté</i>	16 552,03	16 552,03
013			
	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	534,00
<i>c/6459</i>	<i>charges sécurité sociale</i>		534,00
70	PRODUITS ET VENTES DIVERSES	21 843,00	23 409,74
<i>c/70848</i>	<i>participations autres organismes (mise à dispo scot)</i>	21 843,00	18 667,00
<i>c/70878</i>	<i>participations autres redevables</i>	0,00	4 742,74
74	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	209 787,00	235 545,77
<i>c/74718</i>	<i>Autres</i>	2 500,00	2 500,00
<i>c/7472</i>	<i>subvention Région</i>	51 090,00	58 017,99 20 745,00
<i>c/7473</i>	<i>subvention Département</i>	0,00	1 097,60
<i>c/74758</i>	<i>Autres groupements</i>	97 367,00	97 810,00
<i>c/7477</i>	<i>budgets communautaires et fonds structurels</i>	55 330,00	-61 124,82 116 500,00
<i>c/7478</i>	<i>participations autres organismes(remboursement plf)</i>	3 500,00	0,00
TOTAUX		226 339	252 631,80

RECAPITULATIF

Mandats émis	Titres émis	Résultat
217 736,46 €	259 489,51 €	41 753,05
Résultat reporté N-1		16 552,03
Résultat à reporter		58 305,08

- Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- Décide à l'unanimité d'affecter le solde de l'exercice 2013, soit un excédent de 58 305,08 € en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2014
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

3- vote du budget primitif 2014

M. le Président présente le Budget Primitif 2014. Il précise la répartition du temps de travail alloué à chaque mission, répartition notamment prise en compte pour la préparation des dossiers de demande de subvention. Le Budget Primitif 2014 prend en compte la mise en œuvre des missions suivantes :

- Nomad', Plate forme de service « emploi saisonnier », pour un cout de 100 800 €
- Mission tourisme, développement économique et culturel, pour un cout de 76 071 €
- Conduite du SCOT du Born dans le cadre de la mise à disposition de service établie avec le Syndicat Mixte SCOT du Born, pour un cout remboursé de 20 000€.

Le budget s'équilibre à 274 541 €. En recettes, il prend notamment en compte :

- l'excédent reporté
- La réalisation du programme Nomad' 2014 fera appel aux subventions de l'Europe (FSE) et de la Région.
- La convention de mise à disposition avec le SM SCOT du Born rapportera près de 20 000 € au Pays.
- Une subvention de 10 000 € du Conseil Régional pour la conduite de l'ingénierie générale du Pays (poste du directeur). Compte tenu des annonces récentes sur la future politique contractuelle de la Région, c'est la dernière année que le Pays LNCA devrait en bénéficier, ne faisant plus partie des territoires éligibles.
- Un autre subvention de 10 000 € sur un poste de chargé de mission. Le Pays LNCA pourrait en bénéficier pour préparer une candidature au programme européen Leader.
- Un fonds de roulement provisionnel de l'ordre de 16 800 € est prévu afin de faire face à une trésorerie tendue due au recours renforcé aux fonds structurels européens (paiement uniquement en fin d'opération).

Dans ce cadre, les cotisations des membres sont stabilisées au niveau de 2013 et s'élèveraient à 97 687 € (2,13 €/habitant).

Le budget primitif 2014 se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap/art	libellé	montant	compte	libellé	montant
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		101 041			
c/60622	carburant	1 300			
c/60623	alimentation	500			
c/60632	fournitures petit équipement	800			
c/6064	Fournitures administratives	1 500			
c/611	contrat prestations de services	38 041			
c/6132	location bureau	5 800			
c/6135	location véhicule	3 700			
c/61551	entretien voiture	300			
c/616	Assurance	1 600			
c/617	Etudes	16 800			
c/6182	documentation	550			
c/6184	Organismes formation	2 030			
c/6225	indemnités au comptable	270			
c/6236	catalogues et imprimés	4 150	c/7084	Mise à disposition SCOT	19 659
c/6237	Publications	7 500			
c/6238	relations publiques	1 300	c/7471	subv° Etat	-
c/6251	déplacements nOmad	3 400			
c/6256	Missions pays hors nOmad	3 500	c/7472	subv° Région	38 250
c/6257	Réception	300			
c/6262	Frais de téléphone	4 000	c/7473	subv° Département	3 500
c/627	commission bancaire adhésion FRPAT & CG	100			
c/6281	retraite	2 100	c/7477	subv° UE	54 690
c/62878	frais de timbres	1 500			
012 CHARGES DE PERSONNEL		170 700	c/7478	Participation autres organismes	2 450
c/6218	autres personnels extérieurs	6 000			
c/6332	Cotisations FNAL	305			
c/6336	Cotisations CG CNFPT	2 434			
c/64111	Personnel titulaire	43 343			
c/64131	Personnel non titulaire	66 787			
c/64112	Supplément familial	1 113			
c/64118	indemnités agent titulaire	4 020			
c/6451	URSSAF	27 957	c/74758	Cotisations	97 687
C/6453	Caisses de retraite	12 407	OO2	résultat reporté	58 305
C/6454	Pole emploi	4 170			
c/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	165			
C/6474	COS	1 500			
c/6475	Médecine du travail	500			
66 INTERETS		2 800			
TOTAL		274 541	TOTAL		274 541

Sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif proposé pour l'exercice 2014.

M. le Président sollicite l'assemblée afin qu'elle l'autorise à lancer les demandes de subventions relatives aux dépenses d'ingénierie ainsi qu'au programme d'actions Nomad 2014. Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter les subventions du Conseil Régional pour la mise en œuvre de l'ingénierie 2014 (directeur + chargée de mission développement économie et tourisme)
- De solliciter les subventions de l'Etat, de l'Europe (au titre du FSE) et du Conseil Régional pour la réalisation du programme d'actions de la plate-forme de services « emplois saisonniers » Nomad 2014

4- Nouvelles politiques contractuelles « Pays » et « Tourisme » de la Région

Les vice-présidents à la politique contractuelle de la Région et au Tourisme ont présenté en fin d'année les nouveaux règlements d'intervention pour la période 2014-2020.

La Politique contractuelle de la Région a permis au Pays LNCA de signer deux contrats de Pays, le dernier sur la période récente 2009-2013. A ce titre, la Région a financé une trentaine d'opérations pour un montant cumulé de 1 039 240 €, en matière d'habitat, de services à la population, de développement économique, de développement culturel.

Le nouveau règlement consiste à classer les territoires aquitains selon une série de critères statistiques (démographie, emploi qualification). Seuls les territoires composés des EPCI les plus fragiles pourront prétendre au futur « Contrat de cohésion et de développement territorial », donnant accès aux subventions régionales sur les différentes thématiques énoncées. Les trois communautés de communes du Pays LNCA ne font pas partie des territoires éligibles à ce nouveau contrat.

En matière touristique, le Pays LNCA avait signé une Convention d'Organisation Touristique et Territoriale en avril 2012 avec le Département et la Région. Cette convention encourageait notamment la structuration des offices de tourisme au niveau des communautés de communes, par la prise de la compétence « Tourisme ». Les offices de tourisme ne pourront désormais pas accéder aux aides régionales sans cette condition préalable. Un appel à projet « structuration touristique des territoires » sera rapidement organisé.

Le nouveau règlement identifie par ailleurs des axes de développements stratégiques pour lesquels les territoires aquitains concernées pourront accéder aux aides de la Région : emploi et solidarité (financement possible du programme d'actions Nomad'), littoral (stations littorales et plages, surf, itinérance cyclable, hébergements, équipements et activités de loisirs), Montagne, Urbain et Rural.

5- Information sur la candidature éventuelle au prochain programme européen Leader

LEADER, acronyme pour **L**iaison entre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale, est un programme inscrit dans le cadre du **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**, qui a pour objectif d'appliquer la politique de développement rural de l'union Européenne au niveau local. Ainsi LEADER permet de soutenir des territoires ruraux dynamiques, organisés en Parc Naturel Régional ou en Pays, et porteurs d'une stratégie de développement. LEADER soutient des projets ayant un caractère « pilote » à destination des zones rurales, c'est-à-dire fondés sur :

- **La définition d'une stratégie locale de développement** conçue pour un territoire rural et infra-régional identifié au moyen d'une liste précise de communes ;
- **Un partenariat local public-privé** chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein du groupe d'action locale (GAL) ;
- **Une approche ascendante** : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie, en particulier par l'intermédiaire d'un comité de programmation ;
- **Une approche globale "multisectorielle"**, qui présente une interaction entre acteurs et projets issus de différents secteurs de l'économie des espaces ruraux ;
- **La mise en œuvre d'approches innovantes** en termes de contenu et/ou de méthode ;
- **La mise en œuvre de projets de coopération** entre territoires, à l'intérieur de l'Etat membre (coopération inter-territoriale) ou entre des territoires de plusieurs Etats membres ou de pays tiers (coopération transnationale) ;
- **La diffusion des projets exemplaires** réalisés, notamment dans le cadre de la mise en réseau, nationale et régionale.

Compte tenu de l'évolution de la politique contractuelle régionale (voir point 4), la mise en œuvre du programme Leader sur la période 2014-2020 constitue une opportunité pour le Pays LNCA. Un appel à manifestation d'intérêt doit être publié par le Conseil Régional dans le courant du premier trimestre 2014. Une aide à la candidature y serait prévue.

Le Comité syndical autorise M. le Président à engager toute démarche de pré-candidature.

6- Valorisation du patrimoine via les TIC, projet « CROSS MEDIA » : choix des prestataires et demande de subvention au Conseil Général

Ce projet, déjà présenté à deux reprises au comité syndical du Pays, propose un concept complètement innovant alliant l'édition d'une bande dessinée mettant en scène les faits historiques marquants du territoire et contenus multimédias accessibles via internet et smartphones. La formation du littoral, les premiers peuplements, la voie romaine et les chemins de Saint-Jacques, les sauvetés, le développement de la forêt et des forges, la découverte du pétrole, l'épopée de l'hydravation seront ainsi abordés sous un angle inédit, attractif et ludique, en s'adressant à un large public, résidents permanents comme touristes.

L'originalité du projet réside également dans le fait qu'il comprend une part d'autofinancement par la revente des 4 000 ouvrages dans le réseau local des Offices de Tourisme et musées du Pays LNCA, par ailleurs partenaires du projet. L'éditeur se charge lui de la vente de 1 000 ouvrages supplémentaires dans son réseau de distribution.

Ce projet fait partie des cinq lauréats de l'appel à Projets « Médiation innovante au service du développement touristique » lancé par la délégation TIC du Conseil Régional d'Aquitaine.

Une consultation lancée en novembre dernier dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée a permis de recueillir 19 réponses pour les trois lots concernés : lot 1 : édition/scénarisation/dessin, lot 2 : production d'objets multimédias (vidéos, sons, infographie, témoignages), lot 3 : création de la plateforme web et de l'application mobile. Le cumul des trois

lots représente un montant de 67 708,91 € HT, auxquels s'ajoutent un plan de communication et un volet optionnel sur la médiation autour du projet pour un montant total de 87 324 € TTC.

Les offres ont été jugées selon les critères suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Qualités artistiques et techniques du projet présenté	60%
2 – Prix des prestations	40%

Le comité de pilotage réuni le 12 décembre 2013 a établi le classement suivant :

Lot 1 : édition/scénarisation/dessin : 8 candidats

CRITERES	GRAND SUD	LOCUS SOLUS	IN 8	SUD OUEST	MILATHEA	MEDIEVAL	Bord de scène	CERIZ EDITION
QUALITE ARTISTIQUE/60	48,10	38,56	39,71	48,04	36,73	16,75	25,75	33,75
PRIX / 40	34,43	40,00	32,96	38,10	39,47	23,23	29,09	25,00
TOTAL NOTE / 100	82,53	78,56	72,67	86,14	76,20	39,98	54,84	58,75
CLASSEMENT	2	3	5	1	4	8	7	6

Lot 2 : production d'objets multimédias : 7 candidats

CRITERE	PERPETUUM PRODUCTION	REAL FACTORY	PLURIELLE	Cité et Patrimoine	16 Arts Productions	Mona Lisa	FROGGY
QUALITE ARTISTIQUE/60	41,75	50,50	40,75	37,00	50,00	58,50	36,00
PRIX / 40	39,75	38,34	34,64	37,03	38,90	4,99	40,00
TOTAL NOTE / 100	81,50	88,84	75,39	74,03	88,90	63,49	76,00
Classement	3	2	4	6	1	7	5

Lot 3 : création de la plateforme web et de l'application mobile : 4 candidats

CRITERES	MAZEDIA	IN 8	FURET	BOOKBEO
QUALITE TECHNIQUE / 60	52,00	50,00	49,00	50,00
PRIX / 40	37,46	36,52	40,00	22,25
TOTAL / 100	89,46	86,00	89,00	72,25
classement	1	3	2	4

Sur proposition du président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de valider le classement établi par le comité de pilotage réuni le 12 décembre 2013,
- de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Editions « Sud Ouest » pour un montant de 33 592,41 € HT

Lot 2 : Société « 16 arts production » pour un montant de 16 659 € HT

Lot 3 : Société « Mazédia » pour un montant de 17 457,5 € HT

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes d'engagement avec les représentants des Editions Sud Ouest ; de la Société « 16 arts production » et la Société Mazédia.
- d'inscrire au budget du Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent les dépenses relatives à la mise en œuvre des trois actes d'engagement.

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général des Landes pour compléter le plan de financement. Sur proposition du président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT	
CONSEIL REGIONAL	48 246
CONSEIL GENERAL 20 %	17 465
autofinancement par vente des exemplaires	21 613
TOTAL TTC	87 324

- De solliciter le Conseil Général des Landes pour un montant de 17 465 €

7- Information sur le vote de la loi MAPAM « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » et création des « Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux »

Le sujet a déjà pu être évoqué lors du comité syndical du 30/09/13. Le 19 Décembre, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté conforme le projet de loi, celui-ci devenant donc la Loi MAPAM.

Les PETR visent à rééquilibrer le texte en s'adressant à l'ensemble des territoires hors métropoles, en donnant la possibilité de créer sous forme de syndicats mixtes des fédérations d'EPCI. Il peut ainsi donner une assise juridique aux Pays existants.

Dans le cas des Pays syndicats mixtes (c'est le cas du Pays LNCA), la transformation en PECT se ferait par simple arrêté du Préfet :

- le préfet informe dans les 12 mois de la promulgation de la loi du projet de transformation
- dans les 3 mois les EPCI peuvent s'opposer (majorité qualifiée) et silence vaut approbation.

8- Délibération pour le recrutement des chargés d'accueil Nomad'- saison 2014

Considérant la nécessité de créer les postes de chargés d'accueil et de conseil saisonniers pour tenir les lieux d'accueil des saisonniers (LAS), le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De créer deux postes de rédacteurs non-titulaires dont un à mi-temps (17,5 h) et un à temps plein (35 h) pour la période du 15 mai au 30 août 2014
- D'autoriser en conséquence Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels
- Que la rémunération des agents se fera aux grades définis ci-dessus.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

9-Délibération garantie maintien de salaire des agents

Ce sujet a déjà fait l'objet d'une présentation lors du comité syndical du 30/09/13. Le projet de délibération après une adaptation pour s'harmoniser avec celui de la mairie de Mimizan a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le 25/11/13. Sur proposition du président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de la labellisation à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents,
- De fixer la participation en prenant en compte le revenu des agents (traitement brut indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire, hors régime indemnitaire) et de moduler les montants mensuels de la participation ainsi qu'il suit :

TRANCHES	Traitement indiciaire brut + NBI	Aide attribuée
TRANCHE 1	Agents qui perçoivent moins de 1 500 € brut	10 €
TRANCHE 2	Agents qui perçoivent entre 1 500 € brut et 1 800 € brut	9 €
TRANCHE 3	Agents qui perçoivent entre 1 800 € et 2 150 € brut	8 €
TRANCHE 4	Agents qui perçoivent plus de 2 150 € brut	4 €

- Décide que cette participation sera versée mensuellement directement aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- Décide que la participation sera versée à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents non-titulaires de droit public et de droit privé) qui souscrive à un contrat de droit labellisé, à compter du 6^{ème} mois de contrat sans discontinuité.
- Décide que cette participation sera versée aux agents à temps non complet au prorata de leurs temps de travail.
- D'inscrire les crédits correspondants dans le budget

10- Création d'une offre de stage

Monsieur le président expose :

Le thème du stage portera sur le rôle du Pays Landes Nature Côte d'Argent en matière de développement touristique (édition du dépliant des « Routes Touristiques », promotion des Assiettes de Pays, stratégie numérique de territoire, plan de formation des professionnels du tourisme, plate-forme de services « emploi saisonniers »). Il pourra également porter sur la mise en œuvre d'une candidature à l'appel à projet « structuration touristique des territoires » lancé par le Conseil Régional d'Aquitaine, sous réserve des critères d'éligibilité en cours de définition.

Sur proposition de M. le Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'ouvrir une possibilité de stage pour un(e) étudiant(e) de niveau DUT, licence, master I ou II en développement touristique
- De fixer la période de stage possible entre mi janvier et mi juillet avec une durée de 2 à 6 mois
- De désigner Sophie Tournis, chargée de mission en développement économique et touristique comme maître de stage
- De prévoir une rémunération mensuelle de ce stage à hauteur de 30 % du SMIC
- De mettre à la disposition du stagiaire un poste de travail situé dans les bureaux du Pays Landes Nature Côte d'Argent, 2 avenue de la gare à Mimizan.
- De prévoir l'indemnisation de ses frais de déplacements.
- D'inscrire au Budget Primitif 2014 les crédits correspondants à la réalisation du stage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,



Jean Pierre DUFEU